

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - J.EMMANUELLI – ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI -- E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – F. SEVEON – E.SUZZONI - P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.

**Absent(s) :** M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON – G. SELIER -.

**Absent(s) ayant donné procuration :** FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI – JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

**Secrétaire :** ML. GUERINI

Date de convocation : 09/12/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**BIODECHETS**

Le Président fait part au conseil communautaire d'un nouveau dispositif de compostage élaboré par le Syvadec dans le contexte global de réduction des déchets. Celui-ci prévoit :

Le Compostage individuel

- Le Compostage collectif
- Le Compostage de proximité
- Les Actions contre le gaspillage alimentaire

Afin de mettre en œuvre les actions adaptées à chaque territoire et d'assurer un suivi, une convention est mise en place entre le SYVADEC et les collectivités volontaires pour le déploiement d'actions en faveur du compostage sur leur territoire.

Le Président présente ainsi le projet de convention établi par le Syvadec et propose d'adhérer à cette démarche afin de renforcer le traitement spécifique des biodéchets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer le projet de convention Biodéchets ci-annexé déterminant les clauses de partenariat entre le SYVADEC et la communauté de communes Calvi Balagne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151215-46-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

**Le Président**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le